Aquaculture Advisory Council

Troisième recommandation sur les orientations stratégiques à venir pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE

Mai 2020 - (CCA 2020-03)

Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier.

Contexte :

Cette troisième recommandation du Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) sur les orientations stratégiques à venir pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE a été rédigée à la suite d'une réunion d'information en ligne entre l'équipe de la DG MARE[1] et les membres du CCA concernant l'élaboration en cours de cet élément majeur de la législation communautaire pour les parties prenantes de l'aquaculture européenne. Elle découle d'un document de travail[2] de la DG MARE qui a été présenté lors de cette réunion et met en lumière quelques-unes des recommandations du CCA, précédemment détaillées dans les textes du 1er[3] et du 2e[4] avis du CCA à ce sujet.

1. Le CCA est en accord avec la nécessité d'une stratégie de relance afin de limiter les impacts négatifs et les effets à long terme de la pandémie de Covid-19, et avec les objectifs listés pour les orientations. Il reconnaît que des mesures spécifiques ont déjà été présentées à cet effet. Il est essentiel que les orientations stratégiques restent concentrées sur la durabilité à long terme de ce secteur et sur sa contribution au programme du pacte vert pour l'Europe.

2. Le CCA propose que les orientations soient revues tous les 18 mois et non tous les 3 ans.

3. Le CCA soutient la mise en place d'un dispositif d'assistance à l'aquaculture dans l'UE, comprenant une plateforme en ligne.

4. Des orientations spécifiques pour les sous-secteurs tels que la conchyliculture pourront également être prévues.

5. Le CCA soutient fortement la proposition d'une mise en place par les États membres de l'Union européenne de groupes de travail nationaux sur l'aquaculture impliquant les autorités nationales et régionales en lien avec l'aquaculture ainsi que les parties concernées, afin de rationaliser les législations nationales et l'orientation du cadre réglementaire applicable à ce secteur, et ce dans le but d'améliorer la communication avec les instances réglementaires et de réformer le processus législatif.

6. Le CCA convient que les orientations devraient encourager les États membres de l'UE à coordonner leur planification dans les domaines d'intérêt commun tels que les engagements et les dépenses en faveur de l'aquaculture relevant de différents fonds du CFP. Le CCA demande à la Commission de s'assurer du respect des délais dans le déploiement du nouveau FEAMP. Les financements du FEAMP devraient être liés à la réalisation des objectifs/priorités des OS (orientations stratégiques). Le CCA reconnaît que la Commission européenne est la mieux placée pour coordonner les activités européennes et l'invite à mettre en place des dispositifs afin de soutenir les États membres dans ces activités.

7. Le CCA souligne que l'utilisation des fonds du CFP pour le développement durable de l'aquaculture européenne devrait s'effectuer dans un cadre administratif bienveillant à l'égard des PME, nouvelles ou existantes, actives dans l'aquaculture.

[1] Réunion organisée sur Webex le 29 avril 2020.
[2] Document de travail fourni par la DG MARE le 22 avril 2020 pour diffusion interne au CCA uniquement.
[3] Recommandation sur les orientations stratégiques à venir pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE (octobre 2019) : https://www.aac-europe.org/en/recommendations/position-papers/224-recommendation-on-the-future-strategic-guidelines-for-the-sustainable-development-of-eu-aquaculture
[4] Deuxième recommandation sur les orientations stratégiques à venir pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE (janvier 2020) : https://www.aac-europe.org/en/recommendations/position-papers/228-second-recommendation-on-the-future-strategic-guidelines-for-the-sustainable-development-of-eu-aquaculture

8. Le CCA soutient le recours aux stratégies par bassins maritimes et aux plans de gestion des cours d'eau, et il reconnaît la nécessité de développer l'aquaculture à l'échelle mondiale de manière durable.

9. Le CCA soutient le lancement d'une campagne de communication coordonnée dans toute l'Union Européenne en 2021. La campagne devra traiter de façon pédagogique des questions de développement durable et couvrir l'ensemble des produits présents sur les marchés européens pour aider efficacement les consommateurs dans leurs choix.

10. Le CCA reconnaît le besoin d'améliorer la communication sur l'aquaculture européenne auprès des consommateurs et des citoyens, et soutient les actions proposées. Le CCA insiste sur la nécessité de créer des outils de campagne pédagogiques sur les questions de développement durable et encourage l'implication des ONG.

11. Le CCA soutient les actions proposées sur l'aménagement de l'espace et les procédures administratives. Le CCA propose d'inclure un examen analytique afin d'identifier les principaux obstacles à travers les États membres. Le CCA s'engage à définir des critères clés pour la planification de l'espace maritime selon le modèle du consensus. De plus, la CE devrait encourager les États membres de l'UE à établir un calendrier afin de lever les principaux obstacles. Le CCA soutient les actions proposées qui visent à rationnaliser la législation qui affecte les activités aquacoles, reposant essentiellement sur des PME.

12. Le CCA soutient les actions proposées pour la performance environnementale. Le CCA souligne l'importance d'un contrôle scientifique des services environnementaux.

13. Le pacte vert pour l'Europe stipule que les aliments importés qui ne sont pas conformes aux normes environnementales de l'UE ne devraient pas être autorisés sur les marchés européens. Le CCA appelle la Commission à inclure des mécanismes de contrôle dans les orientations afin de contribuer à cet objectif. Le CCA appelle la Commission à inclure dans les orientations la promotion des conditions de concurrence équitables. De plus, le CCA demande à la Commission de trouver une solution pérenne avec le gouvernement turc afin de garantir des conditions équitables concernant l'importation de poissons d'élevage turcs.

14. Le CCA soutient les actions proposées en lien avec le changement climatique mais souligne la nécessité d'un « outil » qui puisse mesurer l'impact climatique au niveau des exploitations.

15. Le CCA soutient l'objectif du pacte vert visant à rendre neutre le bilan carbone de l'aquaculture européenne d'ici à 2050 et il soutient la Commission dans la mise en place d'objectifs à court, moyen et long terme afin d'y parvenir.

16. Le CCA soutient l'objectif du pacte vert visant à rendre neutre le bilan carbone de l'aquaculture européenne d'ici à 2050 et il soutient la Commission dans la mise en place d'objectifs à court, moyen et long terme afin d'y parvenir.

17. Le CCA soutient les actions proposées en faveur de la « santé et du bien-être » et souligne l'importance d'inclure le bien-être des poissons dans le programme de travail du centre européen de référence pour le bien-être animal. Dans le contexte du COVID-19, la santé et le bien-être des poissons devraient être placés sous le concept « Une seule santé ». Des recherches supplémentaires sur les bénéfices du bien-être animal dans la production aquacole devraient être encouragées. De plus, « développer » de bonnes pratiques devrait être remplacé par « développer et mettre en

œuvre » de bonnes pratiques pour garantir que les fonds du FEAMP soient alloués aux pisciculteurs qui procèdent à ces améliorations.

18. Le CCA estime que les groupements de producteurs et les organisations interprofessionnelles jouent un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de l'organisation du marché, et salue les recommandations en ce sens afin d'atteindre l'objectif d'un développement durable de l'aquaculture européenne, mais il conseille également de promouvoir les activités transnationales entre groupements de producteurs.

19. Le CCA reconnaît l'importance de la recherche-développement et soutient les actions proposées. Par ailleurs, le soutien au transfert de connaissances et de technologies à la filière est fondamental. Le CCA note que l'UE a investi massivement dans l'aquaculture en amont de ces orientations et il jugerait utile une analyse des obstacles à l'utilisation des connaissances actuelles.

20. Le CCA soutient les actions « d'intégration dans les communautés locales » et de « contrôle ».

21. Le CCA salue les propositions sur les « données et le suivi ». Le CCA souhaite demander des précisions à la Commission européenne sur sa définition du terme « durable » et les indicateurs qu'elle utilise pour mesurer la durabilité de l'aquaculture européenne. Le CCA note l'utilisation généralisée du terme « durable » et encourage la Commission à élargir le champ des indicateurs qui englobent ce terme, en incluant les définitions légales existantes et les attentes actuelles des consommateurs.

22. Le CCA apprécie le niveau d'ambition dans l'étude proposée mais souligne le besoin de hiérarchiser les actions listées et de les affecter dûment à chacun des partenaires impliqués (CE, États membres et CCA). Le CCA met l'accent sur le fait qu'un environnement sain et riche en biodiversité représente l'objectif principal pour contrer les effets du changement climatique et pour permettre à toutes les activités aquacoles de se poursuivre à l'avenir. Le CCA est reconnaissant de pouvoir y prendre part, en coopération avec d'autres acteurs majeurs.

Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)
Rue de l'Industrie 11, 1000 Brussels, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73
E-mail : secretariat@aac-europe.org
Twitter : @aac_europe
www.aac-europe.org